

LABEL VIE

DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE

« Ateliers Bien-être en résidentiel, se retrouver après un deuil »

1. Objectifs de l'action

L'enjeu est de contribuer, par le biais d'ateliers collectifs, à l'amélioration du bien-être de retraités isolés et fragilisés du fait d'une situation de deuil récente.

L'ensemble du programme doit permettre d'aider le participant à faire face aux conséquences psychologiques, sociales et familiales de la perte d'un proche.

2. Public cible

Peuvent être concernés toutes les personnes retraitées autonomes, de plus de 55 ans, vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, MARPA, petite unité de vie), en situation de veuvage dans les 18 derniers mois, et relevant des territoires identifiés fragiles par l'observatoire Inter-régimes de Champagne-Ardenne et Lorraine. Favoriser l'inclusion des personnes en situation antérieure d'aidants.

3. Contenu de l'action

L'association Label Vie propose la mise en place d'ateliers résidentiels au sein de séjours courts de 3 à 4 journées consécutives.

Différents thèmes doivent y être abordés :

- compréhension du deuil et de ses étapes
- bien-être pour prendre soin de soi
- travail du deuil vers l'acceptation
- phase de reconstruction, donner un sens à sa vie, travail sur le projet personnel

PARLER-COMMUNIQUER- SE DETENDRE sont les maîtres mots, à ce titre des activités annexes de bien-être seront proposées.

Le porteur de projets est libre du choix des activités et des intervenants qu'il propose, de l'organisation du séjour, du lieu de villégiature local qu'il retient (possibilité d'utilisation des centres AVMA : association de vacances de la Mutualité Agricole et des centres agréés ANCV, des lieux de cure...)

L'animation des séances doit toutefois être réalisée par des professionnel (psychologues, sophrologues, animateurs APA, nutritionnistes, diététiciens...). Ils doivent utiliser un discours positif, une démarche participative et interactive.

Le séjour comprend l'hôtellerie et la restauration, les ateliers sont gratuits pour les participants et doivent réunir 8 à 10 personnes.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ SOCIALE
INDÉPENDANTS



4. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication
 - cibler et informer le public,
 - valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,
- Logistique / mobilisation
 - se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),
- Mise en œuvre
 - définir et proposer une démarche projet avec retro-planning,
 - détailler les étapes et les intervenants professionnels, y compris le contenu de chacune des séances.
- Evaluation
 - établir le bilan quantitatif et qualitatif,
 - évaluer les connaissances et le changement induit auprès du public,



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS

